

REVUE DU CRIDHAC : TROISIÈME REVUE INDEXÉE DE L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Par

Dieudonné KALINDYE BYANJIRA

Professeur Ordinaire

*Chef de Département des Droits de l'Homme à la Faculté de Droit/Université de Kinshasa
Professeur visiteur (Droit International Humanitaire) à l'Ecole Nationale d'Administration et
de la Magistrature (ENAM, Ouagadougou/Burkina Faso)*

*Directeur Général de l'Institut Africain des Droits de l'Homme et de la Démocratie
Assistant Conseil à la Cour Pénale Internationale*

*Lauréat Encadreur de l'équipe championne de la première édition du premier concours
national de plaidoirie en Droit International Humanitaire organisé par le Comité
International de la Croix-Rouge*

La Revue du Centre de Recherche Interdisciplinaire pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme en Afrique Centrale (CRIDHAC) de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa, éditée par l'Institut Africain des Droits de l'Homme et de la Démocratie (IADHD), en collaboration avec le Département des Droits de l'Homme de la même Faculté et Université vient d'être indexée après plusieurs mois de travail intense et sous pression.

En effet, c'est depuis le 30 mai 2022 que DOAJ (Directory of Open Access Journals), qui est une base de données bibliographiques qui recense les périodiques scientifiques en ligne qui correspondent à des critères de qualité et de libre accès : articles en texte intégral ; articles en libre accès et articles dont la qualité est contrôlée) a validé notre requête. Une grande fierté pour l'Université de Kinshasa et tous les intervenants dans le processus de publication de nos Cahiers.

Donc, après les Annales de la Faculté de Médecine, indexées à AJOL (African Journals OnLine, qui est une organisation sud-africaine à but non lucratif dédiée à l'amélioration de la visibilité en ligne et de l'accès à la recherche scientifique publiée par les universitaires africains ; c'est le tour des « Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement Durable » qui fait l'actualité à l'Université de Kinshasa, vu la densité événementielle dans le secteur de la recherche qui est piloté par le Professeur Docteur Antoine TSHIMPI YABA, Secrétaire Général en charge de la Recherche à l'Université de Kinshasa.

En fait, qu'est-ce qu'une revue indexée ? L'index ou l'indice de citation (indexation) est une liste ordonnée de publications citées, chacune accompagnée d'une liste de références/citations. Une revue indexée est une

revue qu'on peut explorer dans une base de données en utilisant les données bibliographiques.

Selon wikipedia, le classement des revues scientifiques réfère à l'évaluation et la hiérarchisation des revues scientifiques selon différents critères tels l'existence et la constitution d'un comité de lecture, le nombre de citations par d'autres chercheurs du domaine des articles publiés, le prestige des auteurs et de la publication, etc.

Dans plusieurs pays, l'évaluation et le classement des revues scientifiques est utilisé comme outil d'évaluation des différents acteurs de la recherche scientifique de sorte que de nos jours, il est fréquent de voir les institutions de recherche exiger d'un chercheur qu'il soit cité dans des revues à fort facteur d'impact. Ainsi, la publication d'articles dans des revues prestigieuses influence l'avancement professionnel du chercheur et peut augmenter ses chances d'obtenir des subventions pour lui-même, son équipe et ses projets de recherches¹.

La revue du CRIDHAC qui existe depuis 1997 devient visible à l'international grâce à son site web (cadhd-dr.org) et son indexation dans DOAJ. Dès l'ouverture, on tombe sur l'accueil, la ligne éditoriale, la présentation de la revue, l'appartenance, le comité de rédaction, le comité scientifique et la soumission de l'article qui vous renvoie au Protocole de rédaction qui est un guide.

C'est ici l'occasion de remercier le Recteur de l'Université de Kinshasa, le Professeur Docteur Jean-Marie KAYEMBE NTUMBA et son Comité de Gestion pour la promotion des revues indexées et visibles sur la toile à l'Université de Kinshasa. Dès les premières heures de leur initiative louable, c'était d'abord de la résistance et des hésitations pour certains. Aujourd'hui, je savoure avec toute l'équipe éditoriale notre admission dans la cour des grands. Je rends aussi hommage au Professeur Antoine TSHIMPI YABA, Secrétaire Général en charge de la Recherche qui nous a encouragé de tenir jusqu'au bout. Merci à toute son équipe (Professeur Patrick MEMVANGA, Professeur Michel BISA KIBUL, Dr Jacques KAMBALE et les autres) pour le suivi, l'assistance et divers encouragements.

C'est dire que nous avons l'obligation de pérenniser cette œuvre contre vents et marées. La rigueur et la vigilance qui ont caractérisé le sérieux de cette revue interdisciplinaire doit continuer au bénéfice des générations futures.

Pour terminer, j'encourage les autres Facultés, Centres de Recherches et Départements d'emboîter notre pas pour la visibilité de notre Alma Mater. En définitive, l'indexation offre des garanties pour lutter contre les plagiat et offre

¹ <https://fr.wikipedia.org> (consulté le 16 juin 2022).

des possibilités aux fins de la vulgarisation de nos études sur le plan mondial. Ceux qui continuent de contester n'ont pas raison. Certes, les libertés académiques permettent aux académiciens de développer les analyses et réflexions contradictoires ...mais ici, il s'agit de promouvoir nos œuvres d'esprit pour une grande visibilité.²

² Lire la Déclaration de Lima relative aux libertés académiques et à l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur (1988), la Charte des universités européennes (Bologne 1988), la Déclaration de Dar es-Salaam sur la liberté académique et la responsabilité sociale des universitaires de 1990 et la Déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale de 1990.

= ANNEXE =

UNIVERSITE DE KINSHASA



SECRETARIAT GENERAL A LA RECHERCHE

Kinshasa, le 13 0 MAI 2022

COMMUNIQUE N° UNIKIN/SGR/ATW/003/MBK/2022

- Aux Enseignants-Chercheurs, nationaux et étrangers ;
- Aux Auteurs d'ouvrages scientifiques ;
- Aux bibliothécaires et libraires.

Concerne : Liste des revues scientifiques indexées (UNIKIN)

Mesdames et Messieurs, chers Collègues

J'ai l'honneur de vous saluer et de vous informer que les « **Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement Durable** », publiés par l'Institut Africain des Droits de l'homme et de la Démocratie, Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa est désormais bien indexé auprès de **Directory of Open Access Journals (DOAJ)**. Nous en félicitons les responsables et, de manière spécifique, le Professeur Dieudonné KALINDJE pour la qualité du travail abattu.

Nous en profitons pour rappeler à la communauté des chercheurs, nationaux et internationaux, que l'Université de Kinshasa aligne à ce jour trois revues déjà indexées dans les plates-formes de notoriété internationale et d'assurance qualité scientifique, à savoir :

1. Annales Africaines de Médecine (Santé et Bien-être) ;
2. Mouvements et Enjeux Sociaux (Sciences sociales et Humaines) ;
3. Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie ainsi que du Développement Durable (Sciences Sociales, humaines et Juridiques).

Par ailleurs, huit autres revues/journaux/cahiers de l'Université de Kinshasa sont bien engagés dans la voie de l'indexation.

LE SECRÉTAIRE GENERAL A LA RECHERCHE



Prof. Dr. Antoine TSHIMPI WOLA YABA

PO Dr KAMBALE